

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementa	ale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19111113	2010212020	2019 00 9163
	1. Intitulé du projet	
Projet de défrichement pour la création d'u	un lotissement à usage d'habitat (12 lot) su	r la commune de Biscarrosse.
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SARL GAZAOU	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alexandre PULIDO - Gérant	
RCS / SIRET 5 2 8 3 3 2 0	4 2 0 0 0 2 7 Forme juridic	que SARL
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligat	oire n°1
	dimensionnement correspondant du proj	
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion o Reconversion des sols, portant sur une sur de 1,2598 hectare.	
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les évent	laire les pièces énoncées à la rubrique 8	
Défrichement de 1,2598 ha préalable à la c au niveau du lieu-dit "Com".	réation d'un lotissement sur la commune c	de Biscarrosse (40),
L'aménagement sera composé de 12 lots,	d'une voirie, de trottoirs et d'espaces verts.	
Le projet sera raccordé à la route l'Allée de	s mouliots au Sud-Ouest.	

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du défrichement est la création d'un lotissement à usage d'habitat en accord avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Biscarrosse (40).
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.
Les quelques chênes pédonculés présents sur site et non génant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés.
Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des emprises des voiries et trottoirs.
Puis un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).
L'aménagement des espaces verts sera enfin réalisé.
La gestion des eaux pluviales se fera au sein d'un réseau de noues d'infiltration pour les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces collectifs.
Les travaux sont prévus pour une durée de 3 mois et débuteront en fin d'année 2019 dès validations des différentes autorisations administratives.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.



La décision de l'autorité environneme - Autorisation de défrichement - Permis d'aménager	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au	trorisation(s).				
	ojet et superficie globale de l'opération - préci					
Grandeurs caractéristiques Valeur(s)						
Surface du terrain d'assiette		0,93 ha				
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long	1°09'10"Q Lat. 44°24'31"N				
Parcelles concernées : - Al 1934 - Al 1936 - Al 70 - Al 71 - Al 72 Lieu-dit "Com" 40 600 Biscarrosse		_°'"_ Lat°'"_ _°'_"_ Lat°'"_				
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les annexes n° on d'une installation ou d'un ouvrage exista cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év	nnt? Oui Non X				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	projet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative



#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le projet est situé à 1,4 kilomètre à l'Est de la ZNIEFF 1 "720000943" Petit Etang de Biscarrosse, Marais Associés et Lette des Hourtiquets. Le projet est situé à 1,4 kilomètre à l'Est de la ZNIEFF 2 "720001978" Zones Humides De L'arrière Dune Du Pays De Born.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	$\boxtimes$		La commune de Biscarrosse est soumise à la loi littoral, mais le terrain du projet ne se situe pas dans une zone concernée par celle-ci.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Aucune zone humide n'a pu être mise en évidence sur la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born" (FR7200714) est localisé à 1,3 kilomètres à l'Ouest du projet> Voir Planche 4 (Patrimoine naturel) du Diagnostic écologique sommaire.
D'un site classé ?		×	



#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

de Données du site ?

Veuillez compléter le tableau suivant :				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La réalisation de l'aménagement entraînera la destruction d'un boisement mixte de pins maritimes et de chênes pédonculés ainsi qu'une lande sèche à callune et arbousier se developpant au droit d'une ancienne parcelle sylvicole touchée par la tempête Klaus. Les enjeux écologiques identifiés sont faibles à modéré.
Milieu nature			X	Aucune des espèces et habitats localisés au niveau du site natura 2000 des Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Born n'a été recensée au droit du projet. Ce dernier est localisé à 1,3 kilomètres à l'Ouest.  De plus, vu la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparait faible à nulle.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	$\boxtimes$		La réalisation du lotissement entraînera la consommation de terrains sylvicoles voués à l'exploitation monospécifique du Pin maritime.  Pour autant, l'activité forestière sur la commune n'est pas remise en cause, au vu des surfaces allouées à cette activité sur son territoire ( le taux de boisement est de 68,9 % sur Biscarrosse, sources : Union Européenne Soes BD CORINE Land Cover 2006)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	$\boxtimes$		La commune de Biscarrosse est concernée par "les risques liés à l'acheminement de gaz via des installations fixes (canalisations)".
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La commune de Biscarrosse est concernée par les risques "feu de forêt", "sismique" de niveau 1, "Tempête", "Phénomènes littoraux" et "Mouvement de terrain - Recul du trait de côte et de falaises". Sur le site, on ne recense que le risque "feu de forêt".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Lors de la création du lotissement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacement à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$		Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations. La zone est partiellement concernée par les luminaires des axes routiers attenants.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		La réalisation du lotissement n'engendrera pas de rejet de liquide dans le milieu naturel. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront infiltrées dans les sols sableux perméables via la mise en place de noues.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets engendrés lors de la phase travaux seront prise en charge au sein des filières adaptées.



Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition. Des espaces verts sont prévus au Nord du projet.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains (sylviculture). Pour autant, le secteur est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur Biscarrosse (Zones UC et Ncu).
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels	



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février. Il sera également conseillé d'éviter autant que possible la lisière présente au Sud du projet (habitat du Lézards des murailles).

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Afin d'anticiper les incidences liées à l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales s'approchera du régime hydrique initial, ainsi l'infiltration des eaux de pluies sera réalisée et permettra de recharger la nappe phréatique.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

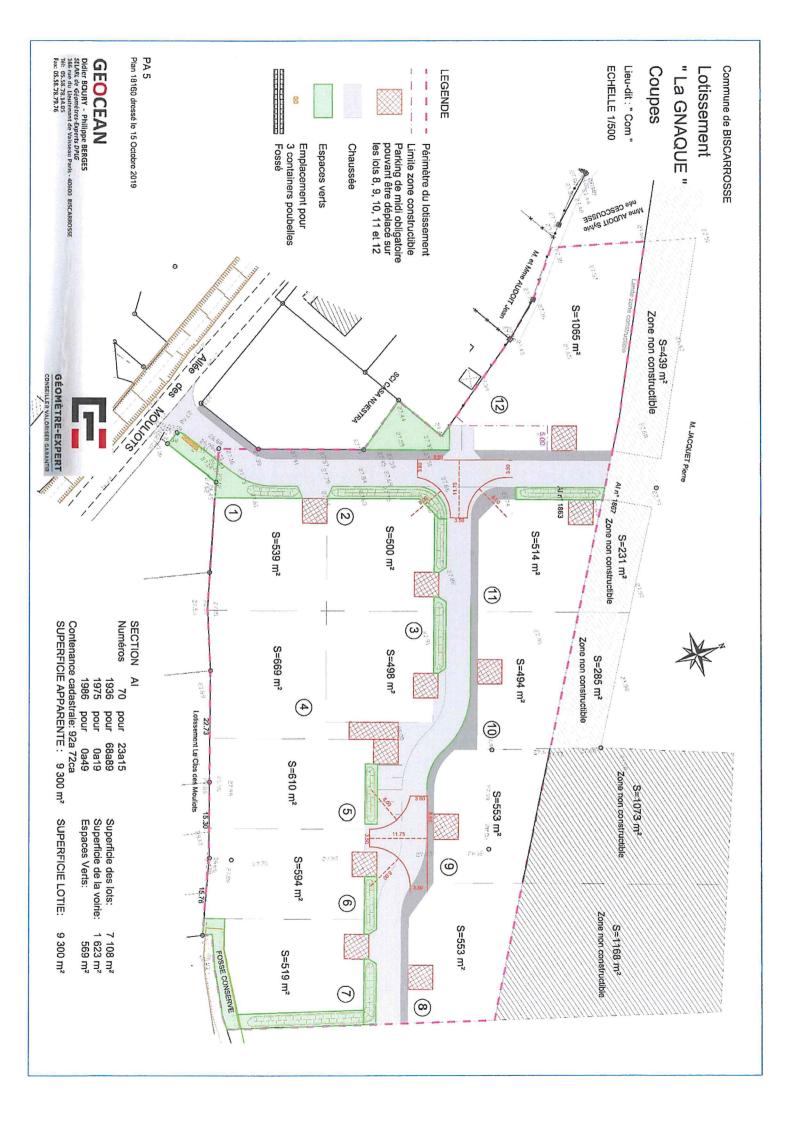
- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Biscarrosse (Zones UC et Ncu du PLU)
- Le projet n'est concerné par aucune zone humide, habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liées à la sylviculture, avec un fort impact anthropique déjà présent
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 1,3 km, aucun milieu naturel remarquable ne sera pas impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune très boisée : à 68,9 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

#### 8. Annexes

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

Objet						
Diagnostic écologique sommaire (dont annexes obligatoires 2 à 6)						
	,					
The state of the s	, 9. E	ngagement et signature				
Je certifie su		ngagement et signature ments ci-dessus				
Je certifie su	9. E r l'honneur l'exactitude des renseigne					
Je certifie su Fait à						
	r l'honneur l'exactitude des renseigne	ments ci-dessus X				
	r l'honneur l'exactitude des renseigne	ments ci-dessus X				









# SARL GAZAOU 28 Rue de la Garole 40 600 Biscarrosse

### DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

Projet de lotissement – « La Gnaque » Biscarrosse (40)



## **REFERENCES DU DOSSIER**

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de lotissement sur la commune de Biscarrosse
Maître d'ouvrage	SARL GAZAOU 28 Rue de la garole 40 600 Biscarrosse Tél.: 06 12 18 57 86 M. PULIDO Alexandre
Maître d'œuvre	GEOCEAN 166 rue du lt de vaisseau paris 40 600 Biscarrosse Tél.: 05 58 78 14 05 – Fax: 05 58 78 79 76 Responsable: <b>M. BERGES Philippe</b>
Prestataire	Aquitaine Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18
Auteurs de l'étude	Elodie Le Quellec, Chargée d'études environnement Loïc FASAN, Chef de projet, Ecologue Guillem MOUSSARD, Chargé d'affaire environnement
Date de remise	Novembre 2019

## **SOMMAIRE**

I.	Généralité
II.	Localisation géographique6
III.	Contexte hydrographique9
IV.	Reportage photographique11
V.	Contexte patrimonial
VI.	Contexte hydropédologique21
VII.	Flore
VIII.	Faune38
IX.	Conclusion44
Х.	Calendrier des inventaires de terrain47

#### ANNEXE - PLAN DE PROJET

## Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale	
Planche 3 – Hydrographie	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel	20
Planche 5 – Cartographie des habitats	28
Planche 6 – Espèces patrimoniales	43
Planche 7 – Enieux écologiques	46

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	16
Tableau 2 : Espèces protégées inscrites à l'annexe II, dans le cadre du site Natura 2000	18
Tableau 3 : Relevé des profondeurs de nappe	22
Tableau 4 : Résultat des tests de perméabilité	24
Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site	27
Tableau 6 : Liste des espèces floristiques	35
Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées zones humides	36
Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces	36
Tableau 9 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections	38
Tableau 10 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections	40
Tableau 11 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections	42
Tableau 12 : Inventaires réalisés sur le site	47

## Liste des Figures

Figure 1: Localisation des prises de vue	11
Figure 2 : Prise de vue n°1	12
Figure 3 : Prise de vue n°2	12
Figure 4 : Prise de vue n°3	13
Figure 5 : Prise de vue n°4	13
Figure 6 : Prise de vue n°5	13
Figure 7 : Prise de vue n°6	14
Figure 8 : Prise de vue n°7	14
Figure 9 : Prise de vue n°8	14
Figure 10 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité	21
Figure 11 : Milieu 1	29
Figure 12 : Milieu 2	30
Figure 13 : Milieu 3	31
Figure 14 : Milieu 4	32
Figure 15 : Milieu 5	33
Figure 16 : Milieu 6	34
Figure 17 : Photographie d'un individu de Lézard des murailles	39

#### Généralité

Commune landaise respectivement située à 62 Km et 30 Km au Sud des agglomérations bordelaise et arcachonnaise, **Biscarrosse** apparaît être le secteur privilégié par la SARL GAZAOU pour l'implantation d'un nouveau lotissement.

Les parcelles « Al 70 », « Al 71 », « Al 72 », « Al 1934 » et « Al 1936 » associées à ce projet se situe à 2 km au Nord-Est du centre bourg de la commune et occupe une surface de **1,2598 ha.** 

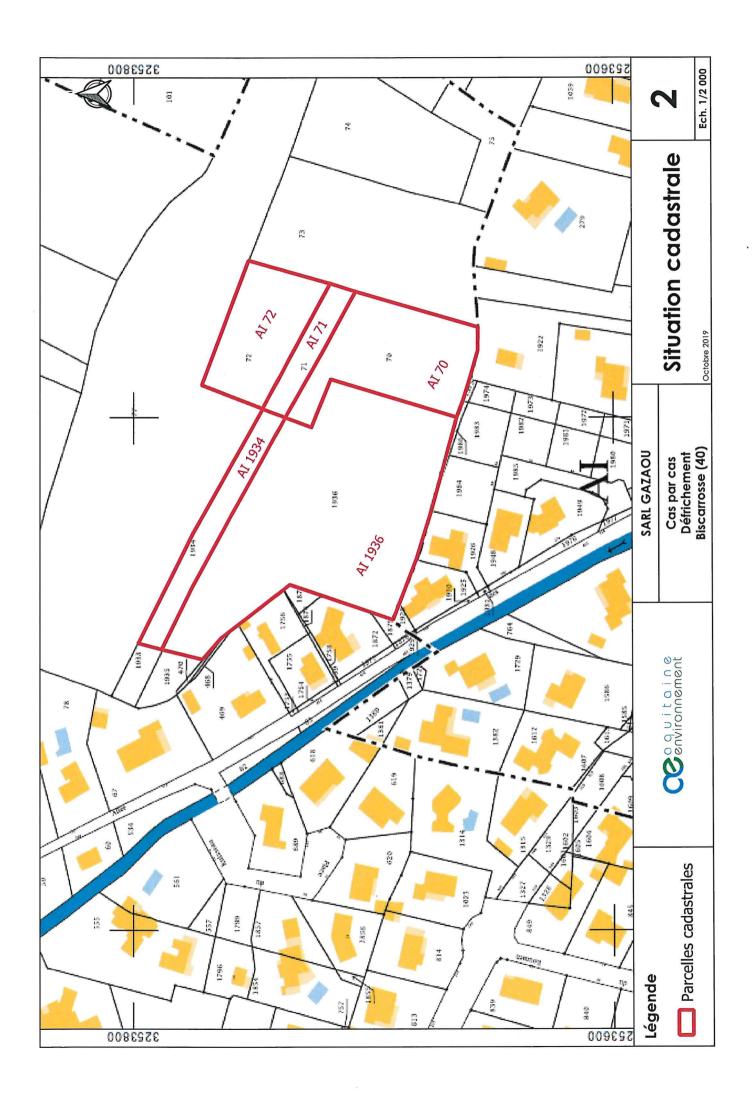
Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

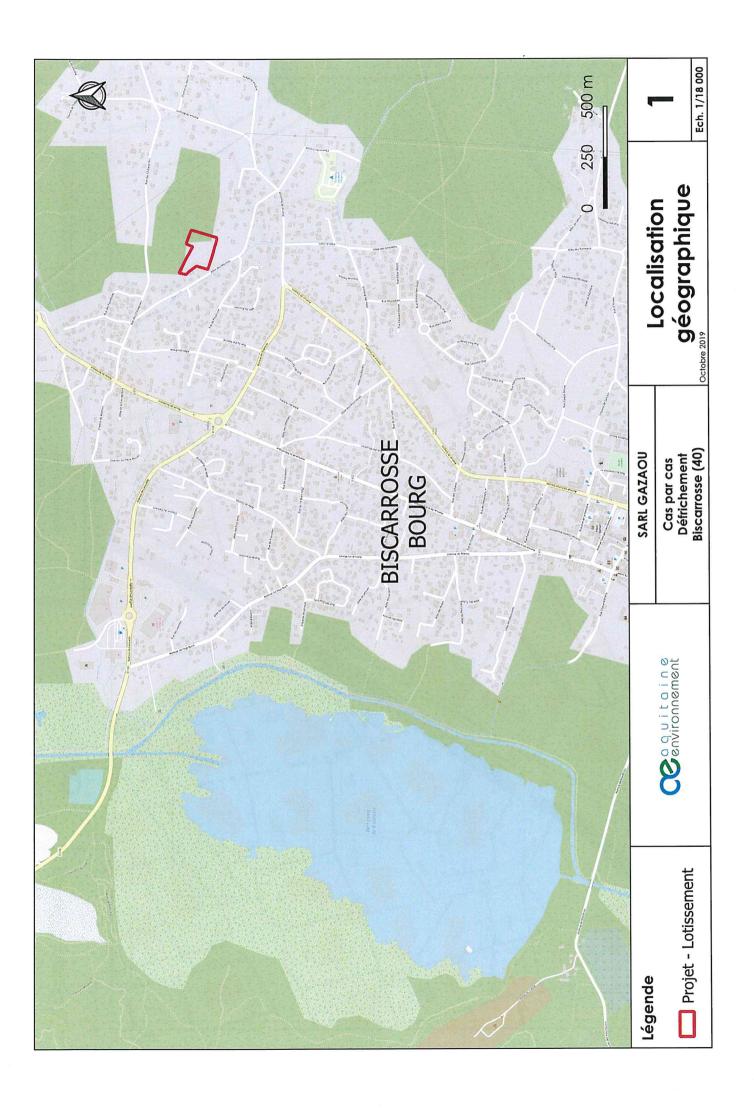
Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

## II. Localisation géographique

Le projet de lotissement se trouve au Nord-Est du territoire communal de Biscarrosse localisé dans le Nord du département des Landes. Il se situe à environ 2 km au Nord-Est du centre bourg de la commune de Biscarrosse.

Le lieu-dit où se situe le projet est « Com ».





#### III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant des côtiers de l'embouchure de la Leyre au courant de Mimizan (\$312).

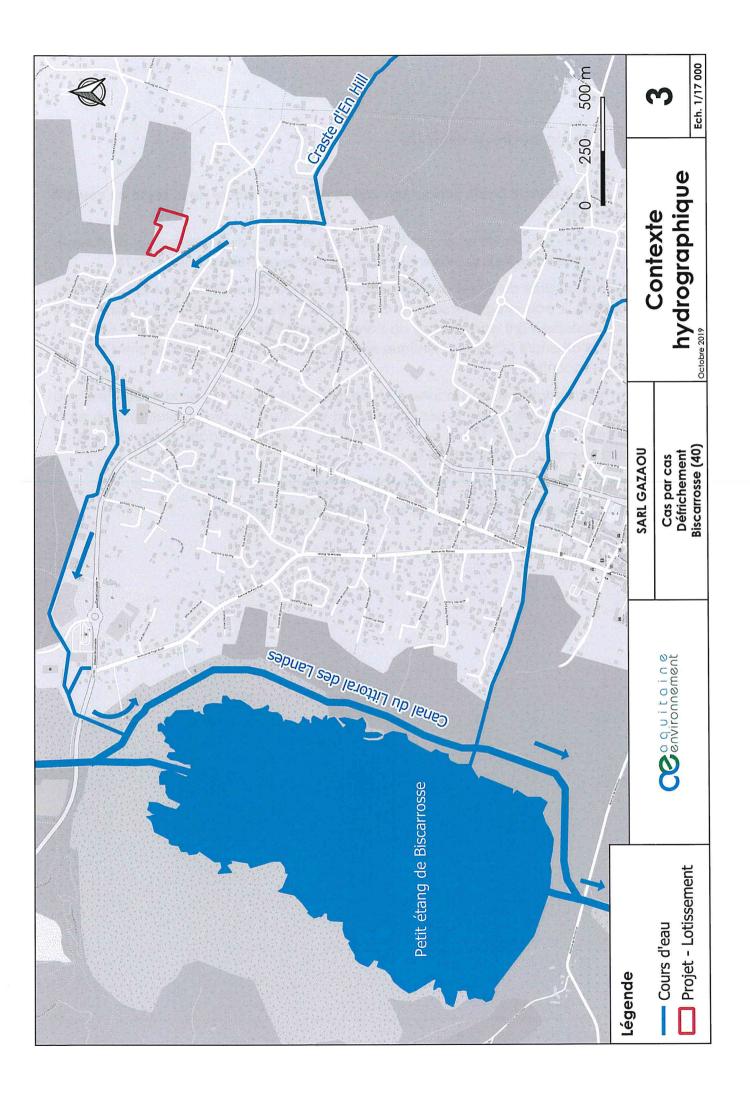
Le secteur étudié est localisé en amont hydraulique de l'étang de Biscarrosse et de Parentis (\$31-4003), partie intégrée à la masse d'eau étang de Parentis-Biscarrosse (FRFL75).

L'eau s'infiltre au droit du projet avant de rejoindre 20 mètres au Sud-Ouest la **Craste d'En Hill (S3100500)**. L'eau intègre ensuite le Canal des Landes, codé S3--0252, avant de se déverser successivement dans l'Etang de Parentis-Biscarrosse (FRFL75), l'Etang d'Aureilhan (FRFL9) afin d'atteindre l'Océan Atlantique en suivant le courant de Mimizan entre chaque plan d'eau rencontré.

Le réseau hydrographique dans la zone d'étude est peu développé avec la présence d'une craste (Craste d'En Hill) et de fossés dans le Sud et l'Ouest du projet. Malgré leurs états d'asséchements pendant notre période d'étude, il est cependant possible qu'ils se remplissent en période de grande pluie.

Ainsi, l'eau s'infiltre naturellement dans le sol pour rejoindre la nappe phréatique.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.



## IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en octobre 2019.

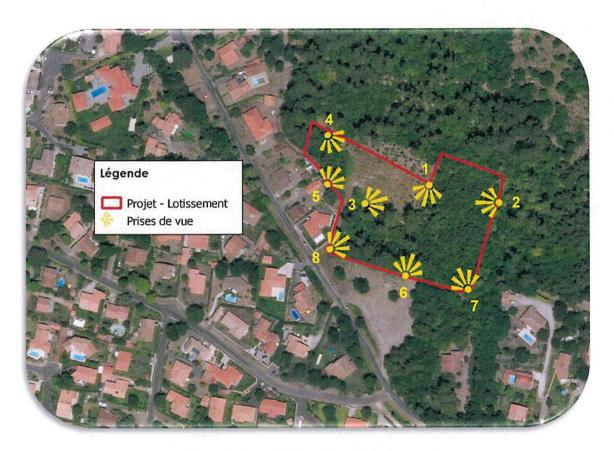


Figure 1 : Localisation des prises de vue



Figure 2 : Prise de vue n°1



Figure 3 : Prise de vue nº2



Figure 4 : Prise de vue n°3



Figure 5 : Prise de vue n°4



Figure 6 : Prise de vue n°5



Figure 7 : Prise de vue n°6



Figure 8 : Prise de vue n°7



Fiaure 9 : Prise de vue nº8

## 4. Caractéristiques générales du projet

#### La prise en compte du risque feu de forêt est présentée ci-après.

#### Action préventive de débroussaillement

Tout propriétaire d'habitation, dépendance est tenu de débroussailler son terrain jusqu'à une distance minimum de 50 mètres des constructions y compris sur les fonds voisins, faute de quoi il y est pourvu d'office à ses frais par les soins de la commune et ce, après mise en demeure. Le Maire peut porter jusqu'à une profondeur de 100 mètres cette obligation de débroussailler.

Les abords des voies privées desservant ces constructions doivent également être débroussaillées sur une profondeur de 10 mètres.

#### Afin de réduire la vulnérabilité

- Placer les réserves de combustibles solides et les tas de bois à plus de 10 mètres des bâtiments.
- Elargir les voies privées desservant les bâtiments pour permettre en tout point le croisement de 2 véhicules sans ralentissement ni manœuvre.
- Equiper les habitations disposant d'une réserve d'eau (piscine, bassin, réservoir) d'une motopompe actionnée par un moteur thermique et équipé d'un tuyau d'arrosage.
- Curer régulièrement les gouttières des aiguilles et feuillages s'y trouvant pour prévenir les risques de mise à feu des toitures.
- Elaguer et tailler en permanence les arbres de telle sorte que les premiers feuillages soient maintenus à une distance minimale de 3 mètres de tout point des constructions.
- Installer les barbecues au centre d'aires planes et incombustibles d'au moins 4 mètres carrés, disposant à proximité d'un moyen d'extinction et dépourvues de végétation.

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

#### 6.1. Lézard des murailles

Lors des travaux de défrichement, une mesure de réduction consistera à limiter l'emprise de l'opération au droit des parcelles boisées, laissant ainsi intact le biotope favorable au lézard des murailles.

Aucune mesure d'évitement n'est prévue à ce jour.

#### 6.2. Aides

Les parcelles concernées par le présent dossier n'ont pas obtenues d'aides posttempête.

#### 6.3. Zone humide

Une synthèse sur les zones humides floristiques est présente en p 37 et précise ceci :

Aucune zone humide floristique n'a pu être mise en évidence sur la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009 et tenant compte de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

Source : Extrait du diagnostic écologique sommaire joint à la demande d'examen au cas par cas

En complément une analyse des zones humides pédologiques est présente en p 23 :

#### En application de :

- l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1 er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ».

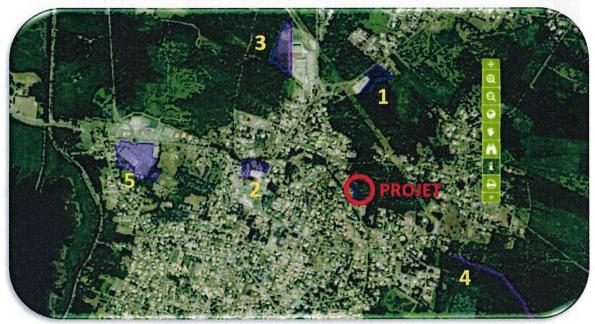
aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.

Source : Extrait du diagnostic écologique sommaire joint à la demande d'examen au cas par cas

La nouvelle règlementation a été prise en compte dans l'analyse des données, nous pouvons donc conclure à nouveau qu'aucune zone humide (critère pédologique ou floristique) n'est présente au droit du projet.

## 6.4. Enjeux Faune Flore

Nous avons pu identifier 5 projets connus présent dans un rayon d'environ 1 km.



Cartographie issue du site SIGENA présentant les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale

Tableau regroupant les informations des projets connus dans un rayon d'environ 1 km

To all	Distance du projet, direction	Nature du projet	Référence des formulaires Cas par cas	Données Faune Flore
1	410 m, NE	Agrandissement du poste électrique de Navarosse situé route de Bordeaux à Biscarrosse (40)	Formulaire <u>p 2019 7689 f</u> Décision rendue le  13/02/2019 <u>p 2019 7689 d</u>	Données du formulaire indisponible
2	430 m, SO	Défrichement préalable à la création d'un lotissement	Formulaire F07213P0060 Décision rendue le 26/02/2013	Absence d'inventaires faune flore
3	600 m, NO	Défrichement de 22 689 m2 pour l'aménagement d'un terrain de sport à Biscarrosse (40)	Formulaire <u>p. 2018 7114 f</u> Décision rendue le  01/10/2018 <u>p. 2018 7114 d</u>	(*)
4	760 m, SE	DUP - Canalisation de transport de gaz	Avis DREAL <b>Aquitaine</b>	Seuls les 2 avis de la DREAL Aquitaine sont

P\_2015\_124 du disponibles (sans naturel DN 100 entre 18/12/2015 et carte de localisation les communes de P 2015 071 du des enieux) Biscarrosse et Parentis-en-Born 10/09/2015 (\*\*) Extension d'un Formulaire Le formulaire ne centre-commercial p\_2018\_7576\_f comprend aucun situé avenue 1.08 Km O Décision rendue le Laouadie sur la inventaire 22/01/2019 commune de écologique p 2018 7576 d Biscarosse (40)

(\*) La conclusion du diagnostic écologique sommaire réalisé pour le **projet n°3** correspondant à la création d'un terrain de sport indique ceci : « Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent pas d'intérêt communautaire étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein des Annexes de la Directive Habitats. La grande majorité du site d'étude se caractérise par des jeunes fourrés mélangeant Ajonc d'Europe, Bruyères et Fougère aigle. L'intérêt écologique de ces habitats est moyen à assez faible au vu du cortège faunistique peu diversifié qu'il héberge. Au jour de l'investigation (11 avril 2018), aucune espèce floristique d'intérêt patrimonial n'a été recensée, et seuls le Tarier pâtre (oiseau très commun dans la région et ubiquiste), et le Milan noir (qui ne peut pas nicher sur site) forment une faune patrimoniale sur ce terrain. Toutefois la prospection du site a été menée sur une seule période, et bien que celle-ci soit assez favorable à l'inventaire de plusieurs taxons, elle ne permet pas un inventaire exhaustif.

L'avifaune représente le taxon le plus abondant sur site. Les espèces recensées sont communes et fréquentent les milieux arbustifs du site ainsi que les boisements et fourrés présents aux alentours. La mise en place de l'aménagement ne perturbera pas le maintien des populations de ces espèces à long terme, qui pourront aisément migrer vers les habitats favorables aux alentours. C'est notamment le cas du Tarier pâtre (nicheur potentiel sur site) qui pourra continuer de nidifier dans les zones ouvertes non aménagées de la parcelle ainsi que dans les nombreuses mosaïques d'habitats semblables que l'on retrouve à proximité. »

#### (\*\*) Concernant le projet n° 4, seul l'avis de la DREAL Aquitaine est disponible :

Plusieurs investigations faune et flore se sont déroulées sur un cycle annuel entre 2014 et 2015 et ont permis d'identifier les habitats naturels, ainsi que la faune et la flore présentes ou potentiellement présentes au niveau de la zone d'étude autour du tracé du projet. Les milieux inventoriés correspondent essentiellement à des formations végétales relativement communes dans les landes, les groupements représentant un intérêt patrimonial étant constitués par les milieux humides (lagunes, crastes). Plusieurs espèces végétales protégées (Faux Cresson de Thore, Droséra intermédiaire, Drosera à feuilles rondes, Utriculaire Citrine), ainsi que des espèces faunistiques protégées (papillons Fadet des Laîches et Damier de la Succise, avifaune, amphibiens) ont été observées dans la zone d'étude.

L'extrapolation de ces données de biodiversité à la zone du projet ne nous paraît pas possible au vu de l'éloignement et de la différence des biotopes présents sur ces secteurs présentant une disparité importante.

En effet, la prospection du site a été menée sur une seule période qui n'est pas la plus favorable à l'inventaire de la biodiversité, et qui ne permet pas d'avoir un inventaire exhaustif. Toutefois, notre connaissance du secteur d'étude nous permet de considérer le secteur du projet comme peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale.

Sur cette unique date d'investigation, l'écosystème forestier présent a été recensé de manière à cibler les espèces patrimoniales typiques de ce type de biotope, à l'instar de la Fauvette pitchou, de l'Alouette Iulu ou du Grand Capricorne. Ces 2 premières espèces n'ont pas été contactés (absence d'habitats favorables au droit du projet), tandis que l'habitat du Coléoptère patrimonial correspondant à des vieilles chênaies n'a pas pu être mis en évidence au droit de la zone d'étude.

Concernant la bibliographie référencée, le diagnostic écologique sommaire s'appuie sur les zonages d'inventaires et réglementaires présents à proximités :

- ZNIEFF 1 : 720000943 Petit Etang de Biscarrosse, Marais Associés et Lette des Hourtiquets,
- ZNIEFF 2: 720001978 Zones Humides De L'arrière Dune Du Pays De Born,
- Natura 2000 Directive Habitat : FR7200714 Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch.

L'analyse des Formulaire Standard de Données (FSD) de ces zonages d'intérêt conclue qu'aucun habitat référencé n'est présent sur le site du projet.

Les landes sèches et les chênaies présentes au sein du périmètre d'étude ne peuvent être caractérisées en Landes sèches européennes (codées 4030) ou en vieilles chênaies acidophiles (codée (9190) au vu de leur dégradation, due à l'historique du site (anciennes parcelles sylvicoles).

Aucune des espèces référencées dans le site Natura 2000 n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

De plus, vu la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.

#### Plan de composition modifié

